## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary

Alberta T2P 3M3

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary

Alberta T2P 3M3 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

	Vo	oir Pa	rtie	2 nour Clauses et Condition
Title - Sujet				
Fence Install & Repair				
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date		
W0142-12C064/A		2012	2-05-	-15
Client Reference No N° de réfé	érence du client	GET	S Re	ef. No N° de réf. de SEAG
W0142-12C064		PW-	\$CA	L-097-5965
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS No	./N°	VME
CAL-1-34250 (097)				
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pr	end	fir	η Time Zone
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire
on - Je 2012-06-26			Mountain Daylight	
on - le 2012-00-20				Saving Time MDT
Delivery Required - Livraison ex	rigée			
See Herein				
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		1	Buyer Id - Id de l'acheteur
Levesque-Welch, Nicole			(	cal097
Telephone No N° de téléphone	)	F	AX N	lo N° de FAX
(403)292-4716 ( )		(4	03)2	292-5786
Destination - of Goods, Services	s, and Construction:	•		
Destination - des biens, services	s et construction:			
DEPARTMENT OF NATIONAL	L DEFENCE			
BASE COMMANDER				
CFB - SUFFIELD				
ATTN CMTT , BLDG 322				
RALSTON				
Alberta				
T0J2N0				
Canada				

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Del. Offered Liv. offerte

Delivery Req. Livraison Req.

See Herein

Document No.W0142-12C064/A

Travaux publics et Services Public Works and Government Services

- I	gouvernementaux canada	ntaux Cana	aga				oe Voir
Item		Dest. Code	Inv. Code	γţĊ	U. of L	Unit Price/Prix u FOB/FAM	nitaire
Artic	e Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine
	Fence Install & Repair	W0142	W0142 W0142	1	Each	S	XXXXXXXXXX

W0142-12C064/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **TABLE DES MATIÈRES**

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. Exigences relatives à la sécurité

#### PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Instrument de commande
- 8. Limite des commandes subséquentes
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables

### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Énoncé des travaux

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

File No. - N° du dossier

W0142-12C064 CAL-1-34250 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Clauses et conditions uniformisées

- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Exigences en matière d'assurance
- 7. Clauses du guide des CCUA

### Liste des annexes :

Annexe "A" - Énoncé des travaux

Annexe "B" - Base de paiement Annexe "C" - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe "D" - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

W0142-12C064/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC:
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
  - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
  - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des trayaux. la Base de paiement et toute autre annexe.

#### 2. Sommaire

Fourniture au besoin des services d'installation et de réparation de clôtures au ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield, Ralston (Alberta) durant la période de l'offre à commandes. L'offre à commandes sera en vigueur de la date d'émission pour une période d'une année plus une année d'option.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances, et la Partie 7A - Offre à commandes. Les offrants devraient consulter le document «Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

W0142-12C064/A

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-1-34250

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

# 4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-1-34250

W0142-12C064

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-03-02) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer : cent quatre-vingts (180) jours

### 1.1 Clauses du guide des CCUA

M0019T Prix et(ou) taux fermes 2007-05-25

#### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par couriel électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

### 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (une copie papier)

Section II: offre financière (une copie papier)

Section III: attestations (une copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe "B", Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T Fluctuation du taux de change 2010-01-11

#### 1.2 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_\_
Master Card \_\_\_\_\_\_

b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### 1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent fournir les éléments suivants avec leur soumission :

1) Capacité d'effectuer la totalité des travaux décrit à l'Annexe A - Énoncé des travaux.

#### 1.2 Évaluation financière

Les utilisations estimées à l'Annexe B servent à des fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie des offres à commandes éventuelles.

Le prix total offert sera calculé en multipliant le prix unitaire de chaque article par l'utilisation estimée, et en additionnant tous les produits.

Le calcul sera appliqué à chaque année d'option et toutes les périodes seront additionnées pour déterminer le prix total global offert de l'offre.

M0222T Évaluation du prix

2010-01-11

# 2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

W0142-12C064/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

#### 1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

#### 1.1.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

(M2000T, 2010-08-16)

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire <u>LAB 1168</u>, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

a)	( ) sema	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 ines ou plus au Canada;
b)	( )	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur</u> l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	( ) plus	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
d)	( )	est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : (cà-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

# 1.1.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

#### Définition

Aux fins de cette clause

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*,

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

# Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

### Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui** ( ) **No** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

#### **Attestation**

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W0142-12C064/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
  - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A -Offre à commandes;
  - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
  - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

#### 1. Offre

L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

### 2. Exigences relatives à la sécurité

- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vi-gueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur doit respecter les dispositions:
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe "C";
  - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

2005 (2012-03-02), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

### 3.2. Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

(M7010C, 2010-01-11)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "D". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### 4. Durée de l'offre à commandes

#### 4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission pour une période d'un an inclusivement.

### 4.2 Prolongation de l'offre à commandes

(M9014C, 2008-05-12)

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

#### 5. Responsables

#### 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nicole Levesque-Welch Spécialiste en approvisionnement

Téléphone: (403) 292-4716 Télécopieur: (403) 292-5786

Courriel: nicole.levesque-welch@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

\*\*\*À être déterminé à l'émission de l'offre à commandes\*\*\*

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

# **5.3** Représentant de l'offrant (À être complèter par l'offrant)

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone:	
Télécopieur:	
Courriel:	

#### 6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : BFC Suffield, Ralston (Alberta).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064/A

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

File No. - N° du dossier

1 11e 140. - 14 du doss

CAL-1-34250

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

# 8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-03-02), Conditions générales offres à commandes biens ou services;
- d) les conditions générales 2010C (2012-03-02), Conditions générales services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'offre de l'offrant en date du AED.

#### 10. Attestations

#### 10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010C (2012-03-02), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de trois (3) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 4. Paiement

#### 4.1 Base de paiement - limitation des dépenses

(C0206C, 2011-05-16)

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe "B", jusqu'à une limitation des dépenses de *à être déterminé dans la commande*\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

### 4.2 Clauses du guide des CCUA

C0710C	Vérification du temps et du prix contractuel	2007-11-30
C0711C	Contrôle du temps	2008-05-12
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2604C	Droits de douane, taxes d'accise et TPS ou TVH - non résident	2010-01-11
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

### 5. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

### 6. Exigences en matière d'assurance

(G1001C, 2008-05-12)

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues ci-dessous. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

### 6.1 Assurance de responsabilité civile commerciale

(G2001C, 2008-05-12)

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064 CAL-1-34250

h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m) Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

#### 6.2 Assurance responsabilité civile automobile

(G2020C, 2008-05-12)

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
  - a) Assurance de responsabilité civile limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
  - b) Assurance individuelle lois de toutes les juridictions;
  - c) Garantie non-assurance des tiers;
  - d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - e) Responsabilité à l'égard des dommages causés à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré : Ontario : FMPO 27 ou 27B; Québec : FAQ nº 27; Autres provinces : SEF nº 27

### 7. Clauses du guide des CCUA

A9039C	Récupération	2008-05-12
A9062C	Règlements concernant les emplacements des	2010-01-11
	Forces canadiennes	
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

W0142-12C064/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **ANNEXE "A"**

#### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

#### **DESCRIPTION**

Fourniture au besoin des services d'installation et de réparation de clôtures au ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield, Ralston (Alberta) durant la période de l'offre à commandes.

#### PORTÉE DES TRAVAUX

- 1. Les travaux de réparation comprennent ce qui suit :
  - i. Réparations de fil de clôture
  - ii. Remplacement de poteaux
  - iii. Remplacement de fil
  - iv. Installation de nouvelle clôture
- 2. L'Entrepreneur doit être en mesure de travailler sur un terrain accidenté et dans des conditions météorologiques défavorables, puisqu'il s'agit d'une région des prairies diversifiée aux conditions météorologiques/climatiques changeantes et dont l'état du sol/des chemins varie. L'Entrepreneur doit être en mesure de manœuvrer facilement et de travailler dans cette région diversifiée des prairies.
- 3. L'Entrepreneur doit posséder les capacités et le matériel suivants pour communiquer conformément aux ordres permanents du champ de tir (OPCT).
  - a. Un appareil radio, pour communiquer avec le poste de contrôle du champ de tir (il pourrait s'agir d'un appareil radio émetteur-récepteur ou d'un téléphone cellulaire).
  - b. La capacité de lire des cartes ainsi qu'un GPS (système mondial de localisation), afin de communiquer l'emplacement de l'équipe de travail, et de localiser les chantiers, au besoin.
  - La capacité de remorquer tous ses véhicules en panne ou embourbés.

### **FORMATION APPLICABLE**

- L'Entrepreneur et son personnel qui effectuent des travaux sur la base doivent suivre les formations ci-après, fournies par la BFC Suffield. Les formations doivent être prévues par l'entremise du Responsable du projet avant le commencement des travaux.
  - i. Séance d'information sur le champ de tir exigence annuelle.
  - ii. Séance d'information sur la sécurité générale une seule fois pour la durée du contrat.

### **SERVICES REQUIS**

- 1. L'Entrepreneur doit fournir tous les services ci-après.
  - La réparation de clôtures comprend la réparation ou le remplacement du fil métallique, au fur et à mesure des besoins et conformément à chaque commande subséquente. Si le fil doit être

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

réparé, la réparation sera effectuée d'un poteau à l'autre et non par épissage des deux segments. Des agrafes doivent être utilisées comme méthode de fixation.

- ii. Des poteaux en bois traité de 152,4 mm (6 po) à 203,2 mm (8 po) de diamètre seront utilisés et tous les poteaux en bois qui sont cassés doivent être remplacés. Tous les poteaux seront enfoncés dans le sol en ligne droite, en terrain plat ou accidenté. Les poteaux seront enfoncés dans le sol à une profondeur d'environ 0,9144 m (3 pi) à 1,2192 m (4 pi) selon la longueur du poteau utilisé, laissant 1,2192 m de longueur apparente hors terre. Tous les poteaux doivent être adéquatement espacés de 7 m (13 pi) et être à la verticale. Lors de l'installation de clôture dans des aires inclinées, des poteaux en acier peuvent être utilisés, au besoin.
- iii. Conformément au diagramme, remplacer le fil barbelé inférieur de la clôture par un fil métallique lisse de calibre 12,5. Quatre rangs fils doivent être posés comme suit :
  - a. un fil métallique lisse doit remplacer le fil barbelé à 18 po du sol;
  - b. un fil barbelé doit être posé à 24 po du sol;
  - c. un fil barbelé doit être posé à 30 po du sol;
  - d. un dernier fil barbelé doit être posé à 42 po du sol.
- 2. L'Entrepreneur doit avoir la capacité de remorquer ses véhicules et posséder des véhicules en mesure de se déplacer en terrain accidenté.
- 3. L'Entrepreneur doit être en mesure de lire des cartes et/ou un GPS et se déplacer dans le secteur d'entraînement selon les coordonnées.

#### **CONTRAINTES**

- 1. Tout le matériel doit satisfaire aux exigences opérationnelles du fabricant. Tous les opérateurs doivent respecter la partie 2 du Code canadien du travail, Santé et sécurité au travail. Tous les opérateurs doivent déjà être qualifiés pour tout le matériel qu'ils utiliseront.
- L'Entrepreneur et son personnel doivent connaître tous les règlements de sécurité de la base, les règlements sur la sécurité incendie et tous les règlements sur la protection de l'environnement avant le commencement des travaux et les respecter.
- 3. L'Entrepreneur et son personnel doivent respecter toutes les normes de sécurité fédérales et provinciales pour ce type de travail.
- 4. Le temps d'arrêt en raison de pannes de matériel, de réparation de matériel et de matériel défectueux est la responsabilité de l'Entrepreneur. Les retards dans les travaux doivent être signalés le plus tôt possible au Responsable technique identifié sur le document de la commande subséquente.
- 5. Les déplacements pour se rendre au lieu de travail prescrits et en revenir, à partir du poste de commande du champ de tir doivent être calculés comme temps productif.
- 6. Toutes les commandes subséquentes doivent être réalisées uniquement par le bureau de la Direction des approvisionnements, G4.
- 7. Tous les vieux fils et poteaux ainsi que l'ensemble des déchets/emballages doivent être enlevés du chantier avec les moyens d'élimination de l'Entrepreneur.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

8. Tous les travaux doivent être achevés dans les délais prescrits par chaque commande subséquente.

W0142-12C064/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34250

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# SOUTIEN/MATÉRIEL/INFORMATION FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT

- 1. Le Responsable technique ou son représentant désigné sur la commande subséquente doit fournir sur place l'emplacement du chantier et les informations connexes pour chaque commande subséquente.
- 2. Une carte du champ de tir doit être fournie au fur et à mesure des besoins.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier  $W0142-12C064 \\ CAL-1-34250$ 

# **ANNEXE "B"**

# **BASE DE PAIEMENT**

La TPS est exclue des prix indiqués dans les présentes La TPS, si elle doit être appliquée, figurera à titre d'article distinct sur la facture

# A. POUR LA PÉRIODE D'UN AN PLUS UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE D'UN AN :

N° de		Prix unitaire				
l'articl e	Description	(i) Année nº 1	(ii) Année d'option n° 1			
1	Réparations de la clôture existante:  Prix forfaitaire tout inclus, qui comprend la totalité de la main-d'œuvre, des frais de déplacement, du transport, du matériel, des outils, de la supervision et de l'expertise nécessaires pour la réparation de la clôture existante. Les matériaux et les pièces de remplacement seront facturés comme indiqué ci-après.  Usage estimés: 3,050 mètres	/mètre	/mètre			
2	Installation de nouvelle clôture:  Prix forfaitaire tout inclus, qui comprend la totalité de la main-d'œuvre, des frais de déplacement, du transport, du matériel, des outils, de la supervision et de l'expertise nécessaires pour l'installation de nouvelle clôture. Les matériaux et les pièces de remplacement seront facturés comme indiqué ci-après.  Usage estimés: 1,850 mètres	/mètre	/mètre			
3	Kilométrage:  Taux par km pour les déplacements pour se rendre au chantier à partir du poste de commande et en revenir. Tous les autres coûts de déplacement pour se rendre à la BFC Suffield à partir du lieu d'affaires et en revenir sont compris dans les articles 1 et 2.  Usage estimés: 200 kms	/km	/km			

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064 CAL-1-34250

N° de		Prix unitaire				
l'articl e	Description	(i) Année nº 1	(ii) Année d'option nº 1			
	Taux horaire productif pour déplacement au chantier à partir du poste de commande et en revenir					
4	Durant les heures normales de travail : (lundi au vendredi, de 8 h à 16 h)	/heure	/heure			
	Usage estimés: 20 heures					
5	Matériaux:					
	a. Poteaux	/poteau	/poteau			
	b. Fil-barbelé, y compris les agrafes et les articles de fixation  Usage estimés: 915 mètres	/mètre	/mètre			
	Fil-lisse, y compris les agrafes et les articles de fixation  Usage estimés: 915 mètres	/mètre	/mètre			
6	Matériaux et pièces de remplacement (non indiqués ci-dessus):  Les matériaux et les pièces de remplacement (sauf les articles gratuits) au prix de revient (qui comprend le coût facturé, les coûts de transport, le taux de change et les droits de douanes et de courtage) plus une majoration de% (qui comprend les dépenses d'approvisionnement, la manutention interne, les frais d'administration et les profit) sans compter la TPS.  Usage estimés: prix de 1 000.00\$	%	%			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C064

CAL-1-34250

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE « C »

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(voir ci-joint)

W0142-12C064/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0142-12C064

CAL-1-34250

# ANNEXE "D"

	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À C	OMMANDES
Faire parven	ir à:	
Travaux pub Télécopieur: Courriel:	lics et Services gouvernementaux Canada (403-292-5786 wst-pa-cal@tpsgc-pwgsc.gc.ca	
Calendrier o	les rapports trimestriels d'utilisation:	
( ) 1 <sup>er</sup> trimes ( ) 3 <sup>ième</sup> trim 31mars.		estre: du 1 <sup>er</sup> juillet au 30septembre <sup>jème</sup> trimestre: du 1 <sup>er</sup> janvier au
	EUR: FRE À COMMANDES W0142-12C064 OU ORGANISME: MDN, BFC Suffield	
N° d'article	Description de la commande	Valeur de la commande (TPS non inclus)
A) \/a aur ta	tale en dollars des commandes pour la période de	
référence:	tale en dollars des commandes pour la periode de	
-	des totales accumulées à ce jour:	
(A+B) Comn	nandes totales accumulées:	
AUCUN RAF période [ ]	PPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouv	ernement du Canada pour cette
PRÉSENTÉ	PAR:	
SIGNATURE	E: DATE:	



Contract Number / Numero du contrat

W 0142 - 12 - C064
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Ministère ou organisme gouvernemental d'	RTIE A - INFORMATION CONTRACTUELL panization / origine CFB suffield	Branch or Directorate / Direction get     1ASG - LFWA	nérale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contra	it de sous-traitance 3. b) Name and	Address of Subcontractor / Nom et adresse du	u sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description	on du travail		
Service Contract, completion and repair of Wild			
	The state of the s		
<ul> <li>a) Will the supplier require access to Contribute fournisseur aura-t-il accès à des mare</li> </ul>			✓ No Ye
b) Will the supplier require access to uncla-	ssified military technical data subject to the	provisions of the Technical Data Control	No Ye
Regulations?			V Non O
		ui sont assujetties aux dispositions du Règleme	ent
sur le contrôle des données techniques?			
Indicate the type of access required / Indiq	uer le type d'accès requis		
a) Will the supplier and its employees requ	ire access to PROTECTED and/or CLASSI	FIED information or assets?	No Ye
		des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	V Non O
(Specify the level of access using the ch	art in Question 7. c)		
	e tableau qui se trouve à la question 7. c)		
		access to restricted access areas? No access	
PROTECTED and/or CLASSIFIED infor			Non V O
		accès à des zones d'accès restreintes? L'accè	S
	ROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas au	torise.	
c) Is this a commercial courier or delivery r			/ No Y
S agit-il d'un contrat de messagerie ou d	de livraison commerciale sans entreposage	de nuit?	Non L
a) Indicate the type of information that the	supplier will be required to access / Indique	er le type d'information auquel le fournisseur de	vra avoir accès
Canada   ]	NATO/OTAN	Foreign / Étrand	
		Foreign / Etrang	141
b) Release restrictions / Restrictions relative			
No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions	
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN	Aucune restriction relative	2
a la diffusion		à la diffusion	
Not releasable	1		
À ne pas diffuser		1	
The pue unitract	_		
/			[]
Restricted to: / Limité à	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	
	Restricted to: / Limité à :		
Restricted to: / Limité à :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le		éciser le(s) pays :
			éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le		éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le	Specify country(ies): / Pro	ėciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati	Specify country(ies): / Préciser le	Specify country(ies): / Pro	èciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A	Specify country(les): / Préciser le	Specify country(ies): / Pro	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  .c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A	Specify country(ies): / Préciser le	Specify country(ies): / Pro PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	Specify country(les): / Préciser le	Specify country(ies): / Pro PROTECTED A PROTECTED B PROTÉGÉ B	ėciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTEGÉ A PROTECTED B PROTÈGÉ B	Specify country(ies): / Préciser le	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTÈGÉ B PROTECTED B PROTÈGÉ B	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT	Specify country(ies): / Pro  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTÉCTED B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C	ėciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECED B PROTÈGÉ B PROTÈGÉ C	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTI NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTÈGÉ B PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	Specify country(ies): / Pro  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTÉCTED B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTEGÉ A PROTEGÉ B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL	ėciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT! NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET	ON  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT: NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTECTED C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  .c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTÈGÉ B PROTÈGÉ B PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT! NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET	éciser le(s) pays :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  c) Level of information / Niveau d'informati PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTÈGÉ B PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET	Specify country(ies): / Préciser le  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINT! NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTECTED C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

	tinued) I PARTIE A (suite)							
	plier require access to PROTECT	ED and/or CL	ASSIFIED COMSEC			ACCORDING TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO SERVI	/ No	Yes
	our aura-t-il accès à des renseign ate the level of sensitivity;	ements ou à d	les biens COMSEC de	ésignés PROTÉGÉS et/ou C	LASSIFIES?		✓ Non L	_JOur
	native, indiquer le niveau de sens	ibilité :						w. William
	plier require access to extremely						V No [	Yes
Le lournisse	eur aura-t-il accès à des renseign	ements ou a d	les biens INFOSEC de	e nature extremement delical	07		Non L	Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) of	tu matériel :						
	Number / Numéro du document :	n orneal	NEW PARTIES	Contract of the Contract of th		NAME OF TAXABLE PARTY.		No.
	nel security screening level require							
1	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ		NFIDENTIAL NFIDENTIEL	SECRET		TOP SECRE		
	TOP SECRET-SIGINT		TO CONFIDENTIAL	NATO SECRET		COSMIC TO		
	TRÈS SECRET - SIGINT		TO CONFIDENTIEL	NATO SECRET			ÈS SECRET	
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	3						
	Special comments:							
	Commentaires spéciaux :							
	NOTE: If multiple levels of scree						1000 V # 1	
O b) May une	REMARQUE: Si plusieurs nive screened personnel be used for p	ortions of the	vork?	juis, un guide de classificatio	n de la secur	ite doit etre fo	No F	Tyes
							Non	Oui
Du pers	onnel sans autorisation sécuritair	e peut-il se vo	ir confier des parties o	du travail?				
If Yes, w	will unscreened personnel be esco	orted?		du travail?			No [	Yes
If Yes, w		orted?		du travail?			✓ Non	-
If Yes, w Dans I'a	will unscreened personnel be esco iffirmative, le personnel en questi	orted? on sera-t-il esc	corté?			No. of the last of	1./	Yes
If Yes, w Dans I'a PART C - SAF	will unscreened personnel be esco	orted? on sera-t-il esc IE G - MESUI	corté? RES DE PROTECTIO				1./	Yes
If Yes, w Dans l'a PARTIC SAE INFORMATIO	will unscreened personnel be escriffirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE	orted? on sera-t-il esc IE G- MESU: MENTS / BIE!	corté? RESIDE PROTECTION NS	N (FOURNISSEUR)			1./	Yes
If Yes, w Dans I'a  PART C SAE INFORMATIO  11. a) Will the	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive au	orted? on sera-t-il esc IE G- MESU: MENTS / BIE!	corté? RESIDE PROTECTION NS	N (FOURNISSEUR)	s on its site o		✓ Non L	Yes
If Yes, w Dans I'a  PART C SAE INFORMATIO  11. a) Will the premise	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive as	orted? on sera-t-il esc IE G - MESUI; MENTS / BIE! and store PROT	corté? RES DE PROTECTIO NS FECTED and/or CLAS	N (FOURNISSEUR)			✓ Non L	Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAE INFORMATIO  11. a) Will the premise	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive as tie?	orted? on sera-t-il esc IE G - MESUI; MENTS / BIE! and store PROT	corté? RES DE PROTECTIO NS FECTED and/or CLAS	N (FOURNISSEUR)			✓ Non L	Yes Oui
If Yes, w Dans I'a PART C - SAE INFORMATIO 11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive au se? isseur sera-t-il tenu de recevoir el IFIÉS?	orted? on sera-t-il esc  IE G MESUI: MENTS / BIE!  nd store PROT  t d'entreposer	corté?  RESIDE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  sur place des rensels	N (FOURNISSEUR)			V Non L	Yes Oui Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAF INFORMATIO  11. a) Will the premise Le four CLASSI  11. b) Will the	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive as tie?	orted? on sera-t-il esc  IE C MESUI MENTS / BIEI  Ind store PRO  It d'entreposes	corté?  RES DE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  sur place des rensels  formation or assets?	N (FOURNISSEUR) SIFIED information or assets			✓ Non L	Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  ART C SAF INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn  CLASSI  11. b) Will the Le fourn	will unscreened personnel be escriffirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive ar isseur sera-t-il tenu de recevoir el IFIES? supplier be required to safeguard nisseur sera-t-il tenu de protéger de	orted? on sera-t-il esc  IE C MESUI MENTS / BIEI  Ind store PRO  It d'entreposes	corté?  RES DE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  sur place des rensels  formation or assets?	N (FOURNISSEUR) SIFIED information or assets			Non	Yes Oui Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le four CLASSI  11. b) Will the	will unscreened personnel be escriffirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive ar isseur sera-t-il tenu de recevoir el IFIES? supplier be required to safeguard nisseur sera-t-il tenu de protéger de	orted? on sera-t-il esc  IE C MESUI MENTS / BIEI  Ind store PRO  It d'entreposes	corté?  RES DE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  sur place des rensels  formation or assets?	N (FOURNISSEUR) SIFIED information or assets			Non	Yes Oui Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAF INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive an es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir el iFIES? supplier be required to safeguard sisseur sera-t-il tenu de protéger d ON	orted? on sera-t-il esc  IEG MESUR MENTS / BIEI  and store PRO  at d'entreposer  COMSEC inf des renseigner	corté?  RESIDE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  I sur place des renseignements ou des biens C	N (FOURNISSEUR) SIFIED information or assets prements ou des biens PRO	TÉGÉS et/ou		V Non	Yes Oui Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn  CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTIO  11. c) Will the p	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive an estable escartation of the personnel e	orted? on sera-t-il esc  IEG MESUR MENTS / BIEI  and store PRO  at d'entreposer  COMSEC inf des renseigner	corté?  RESIDE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  I sur place des renseignements ou des biens C	N (FOURNISSEUR) SIFIED information or assets prements ou des biens PRO	TÉGÉS et/ou		V Non	Yes Oui Yes Oui
If Yes, w Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourr CLASSI  11. b) Will the Le fourr  PRODUCTIO  11. c) Will the poccur at	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive an es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir el iFIES? supplier be required to safeguard sisseur sera-t-il tenu de protéger d ON	orted? on sera-t-il esc  IE C MESUI: MENTS / BIEI  Ind store PROT  It d'entrepose: I COMSEC inf  fes renseigne	Corté?  RESIDE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  r sur place des rensels  formation or assets?  ments ou des biens C  dification) of PROTECT	N.(FOURNISSEUR) SIFIED information or assets gnements ou des biens PRO OMSEC? FED and/or CLASSIFIED mate	TÉGÉS et/ou	nent	V Non	Yes Oui Yes Oui
If Yes, wo Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn  CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTIO  11. c) Will the poccur at Les insta	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) PART ON / ASSETS / RENSEIGNE Supplier be required to receive as es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir estriÉS? supplier be required to safeguard isseur sera-t-il tenu de protéger de consisseur sera-t-il tenu de protéger de consisteur sera-t-il tenu de consisteur sera-t-il tenu de consisteur sera-t-il tenu de protéger de consisteur sera-t-il tenu de consis	orted? on sera-t-il esc  IE C MESUI: MENTS / BIEI  Ind store PROT  It d'entrepose: I COMSEC inf  fes renseigne	Corté?  RESIDE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  r sur place des rensels  formation or assets?  ments ou des biens C  dification) of PROTECT	N.(FOURNISSEUR) SIFIED information or assets gnements ou des biens PRO OMSEC? FED and/or CLASSIFIED mate	TÉGÉS et/ou	nent	V Non	Yes Oui
If Yes, we Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn  CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTIO  11. c) Will the poccur at Les instate et/ou CL	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE  supplier be required to receive an services and servic	onted? on sera-t-il esc  IE G. MESUI; MENTS / BIEI  Ind store PRO  It d'entreposer  I COMSEC inf  I des renseigner  pair and/or modules à la produc	corté?  SESTE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  r sur place des renseix  formation or assets?  ments ou des biens C  dification) of PROTECT  tion (fabrication et/ou r	N. (FOURNISSEUR)  ISIFIED information or assets gnements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate	TÉGÉS et/ou	nent	V Non	Yes Oui
If Yes, we Dans I'a  PART C SAF  INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn  CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTIO  11. c) Will the poccur at Les instate et/ou CL	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive all sisseur sera-t-il tenu de recevoir el IFIÉS? supplier be required to safeguard nisseur sera-t-il tenu de protéger de ON production (manufacture, and/or reg the supplier's site or premises? allaltions du fournisseur serviront-el	onted? on sera-t-il esc  IE G. MESUI; MENTS / BIEI  Ind store PRO  It d'entreposer  I COMSEC inf  I des renseigner  pair and/or modules à la produc	corté?  SESTE PROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  r sur place des renseix  formation or assets?  ments ou des biens C  dification) of PROTECT  tion (fabrication et/ou r	N. (FOURNISSEUR)  ISIFIED information or assets gnements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate	TÉGÉS et/ou	nent	V Non	Yes Oui
If Yes, we Dans I'al Present Information (Information Information	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE  supplier be required to receive an service supplier be required to safeguard insseur sera-t-il tenu de protéger de consiste d	onted? on sera-t-il esc  IEG MESUI: MENTS / BIET  Ind store PROT  It d'entrepose  I COMSEC inf  I des renseigne  pair and/or mod  support i	corté?  ISSUE PROVISOR  ISSUE	ISIFIED information or assets gnements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate éparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipr le matériel PF	nent ROTÉGÉ	V Non	Yes Oui
If Yes, w Dans I'a PART C SAF INFORMATION II. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn PRODUCTION II. c) Will the poccur at Les instruction CLASSI  INFORMATION INFORMATION III. d) Will the sinformat	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE  supplier be required to receive all es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir el estés? supplier be required to safeguard sisseur sera-t-il tenu de protéger d  ON  production (manufacture, and/or rej the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-el LASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT sy tion or data?	onted? on sera-t-il esc  IEG_MESUE MENTS / BIEI  and store PRO1  at d'entreposes  I COMSEC inf  des renseignes  pair and/or mos  support i	corté?  RESIDE PROTECTIONS  FECTED and/or CLAS  Formation or assets?  ments ou des biens C  diffication) of PROTECT  etion (fabrication et/ou r  RELATIF A LA TECHN  ronically process, produ	SIFIED information or assets prements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate éparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipr de matériel Pf IN (TI)	nent ROTÊGÊ IED	V Non	Yes Oui  Yes Oui  Yes Oui  Yes Oui
If Yes, w Dans I'a PARTIC SAF INFORMATION	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive an isseur sera-t-il tenu de recevoir el if-IÉS?  ON  production (manufacture, and/or re) the supplier's site or premises? aliations du fournisseur serviront-el LASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT sy tion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses p	onted?  on sera-t-il esc  IEG_MESUS  MENTS / BIEI  and store PRO  at d'entreposes  I COMSEC inf  des renseignes  support  stems to elect  ropres systèms	corté?  RESIDE PROTECTIONS  FECTED and/or CLAS  r sur place des renseis  formation or assets?  ments ou des biens C  diffication) of PROTECT  etion (fabrication et/ou r  RELATIF A LA TECHN  ronically process, produces informatiques pour t	SIFIED information or assets prements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate éparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipr de matériel Pf IN (TI)	nent ROTÊGÊ IED	No Non Non Non Non Non Non Non Non Non N	Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Yes
If Yes, w Dans I'a PARTIC SAF INFORMATION	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE  supplier be required to receive all es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir el estés? supplier be required to safeguard sisseur sera-t-il tenu de protéger d  ON  production (manufacture, and/or rej the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-el LASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT sy tion or data?	onted?  on sera-t-il esc  IEG_MESUS  MENTS / BIEI  and store PRO  at d'entreposes  I COMSEC inf  des renseignes  support  stems to elect  ropres systèms	corté?  RESIDE PROTECTIONS  FECTED and/or CLAS  r sur place des renseis  formation or assets?  ments ou des biens C  diffication) of PROTECT  etion (fabrication et/ou r  RELATIF A LA TECHN  ronically process, produces informatiques pour t	SIFIED information or assets prements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate éparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipr de matériel PF IN (TI)	nent ROTÊGÊ IED	No Non Non Non Non Non Non Non Non Non N	Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Yes
If Yes, we Dans I'a PARTIC SAF INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the procur at Les instruction CLASSI 11. d) Will the procur at Les instruction CLASSI 11. d) Will the procur at Les instruction CLASSI 11. d) Will the procure information information control information information control information informatic formatic informatic informatic formatic informatic informatic formatic informatic formatic informatic formatic informatic formatic	will unscreened personnel be esculfirmative, le personnel en questi- EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE  supplier be required to receive an estable of the supplier be required to safeguard insseur sera-t-il tenu de protéger de consisseur sera-t-il tenu de consisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses prements ou des données PROTÉGER	onted? on sera-t-il esc  IEG-MESUI: MENTS / BIEI  Ind store PROT  It d'entrepose  I COMSEC inf  I des renseigne  Desir and/or mod  SUPPORT i  sterms to elect  ropres systèms  ES et/ou CLA	corté?  ILESTEPROTECTIO  NS  FECTED and/or CLAS  I sur place des renseix  formation or assets?  ments ou des biens C  dification) of PROTECT  tion (fabrication et/ou r  RELATIF À LA TECHN  ronically process, produ  es informatiques pour t  SSIFIÈS?	SIFIED information or assets gnements ou des biens PRO  OMSEC?  FED and/or CLASSIFIED mate éparation et/ou modification) of  NOLOGIE DE L'INFORMATIO  uce or store PROTECTED and raiter, produire ou stocker élec	TÉGÉS et/ou erial or equipr de matériel PF IN (TI)	nent ROTÊGÊ IED	No Non Non Non Non Non Non Non Non Non N	Yes Oui  Yes Oui  Yes Oui  Yes Oui  Yes Oui
If Yes, w Dans I'a PART C SAF INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the poccur at Les instruction CLASSI III. d) Will the premise et/ou CLINFORMATION 11. d) Will the premise informat Le fourn renseign 11. e) Will then the premise information 11. d) Will the premise information 11. e) Wil	will unscreened personnel be escutifirmative, le personnel en questi EGUARDS (SUPPLIER) / PART ON / ASSETS / RENSEIGNE supplier be required to receive an isseur sera-t-il tenu de recevoir el if-IÉS?  ON  production (manufacture, and/or re) the supplier's site or premises? aliations du fournisseur serviront-el LASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT sy tion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses p	onted? on sera-t-il esc  IE. MESUI: MENTS / BIEI  MENTS / BIEI  d store PROT  d d'entreposer  I COMSEC inf des renseigner  pair and/or mon  support i  stems to electropres systèm;  ES et/ou CLA  supplier's IT s	recrité?  RECTED and/or CLAS  recrete des rensels  formation or assets?  ments ou des biens C  diffication) of PROTECT  tition (fabrication et/ou recrete des rensels  recrete des recrete des rensels  recrete des recrete de	SIFIED information or assets prements ou des biens PRO OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater representation et/ou modification) of the prements of the product	rÉGÉS et/ou erial or equipr le matériet Pf DN (TI) d/or CLASSIF	nent ROTÊGÊ IED	V Non	Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Oui Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canad'ä



# Contract Number / Numéro du contrat

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Les utilisateurs q niveaux de sauve								ie tableau rec	ариман	ci-dessou	s poc	n mu	iique	r, pour chaque	e categori	e. 162
For users comple Dans le cas des r dans le tableau re	utilis	ate	ırs q		le formula	aire en lig		rnet), les répo	nses aux	questions						iaisies
Category Categorie					LASSIFIED LASSIFIE		OTAN				SONSEC					
	A	В	c	CONFERENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	TOP		OTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
				CONFIDENTEL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTRENTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRES SECRET	A	В	c.	CONFIDENTIEL		THES SEGRET
oformation / Assets bensekments / Biens																
Production						1								1		
T Media / upport TI		Г								-	$^{\dagger}$				<u> </u>	
T Link /					1000						1				1	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÈGÉE et/ou CLASSIFIEE?	✓ No Non	Yes
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.		
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?	✓ No Non	Yes
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces intitules).		
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGEE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée	√ Non	□ <sub>o</sub>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä